

# **Dans le monde de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**

---

*SOCIÉTÉS NATIONALES DE LA CROIX-ROUGE  
ET DU CROISSANT-ROUGE*

## **LA CROIX-ROUGE PANAMÉENNE 1917-1992**

### **A. Origines et évolution de la Croix-Rouge panaméenne**

L'origine de la Croix-Rouge remonte à l'époque où M<sup>me</sup> Mathilde Obarrio de Mallet s'aperçut que le développement de la santé était très limité dans notre pays au cours des premières années d'indépendance. Elle entama une série de démarches auprès du gouvernement, de sociétés privées et de personnes généreuses que l'organisation d'une institution d'aide sociale intéressait. Cette initiative aboutit à la fondation de la Croix-Rouge panaméenne, confirmée officiellement par le décret exécutif N° 34 du 1<sup>er</sup> mars 1917.

Cette organisation, qui possède à son actif l'implantation des premières garderies d'enfants de notre pays, bénéficia du soutien professionnel du docteur Nicolas Solaro qui dispensa bénévolement des soins dans la première clinique antituberculeuse de Panama; de plus, elle s'est distinguée par l'attention spéciale qu'elle a apportée aux mineurs en situation irrégulière.

En juin 1925, la Société nationale fut reconnue par le Comité international de la Croix-Rouge, et elle entreprit immédiatement des démarches pour s'intégrer à la Croix-Rouge internationale; elle acquit ainsi le droit d'utiliser comme emblème la croix rouge sur fond blanc.

La Croix-Rouge panaméenne a pour fondement les Conventions de Genève, qui servent de ligne de conduite à notre Société nationale depuis le rattachement de la République de Panama à cette réglementation internationale par les lois 37, 38, 39 et 59 du 2 février 1967.

En 1968, l'institution fut réorganisée par le décret 1451 dans lequel furent insérés les Statuts généraux qui sont aujourd'hui en vigueur. Conformément à ces documents, la Croix-Rouge panaméenne est reconnue officiellement par le gouvernement comme société autonome de secours volontaire, auxiliaire des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire; elle est reconnue particulièrement comme service auxiliaire des forces armées et comme seule Société nationale habilitée à exercer son activité sur le territoire de la République.

Le Règlement général, totalement conforme aux Statuts approuvés en 1968, fut établi en 1977-1978. Les Principes fondamentaux de la Croix-Rouge sont exposés dans ce Règlement; y figurent aussi des dispositions relatives à ses objectifs, à la hiérarchie de l'administration, au rôle du gouvernement et aux structures administratives qui régissent le bon fonctionnement de la Société nationale.

En ce qui concerne l'organisation générale, les différents niveaux sont clairement définis, depuis l'Assemblée générale, autorité la plus haute, jusqu'aux plus petites cellules de l'organisation, les comités locaux, dont le nombre correspond à la structure politique du pays. L'Assemblée générale représente la totalité de la Société de la Croix-Rouge panaméenne.

A l'échelle nationale, l'organisation est constituée par les organismes volontaires de la jeunesse, les secouristes, les Dames volontaires et les légionnaires.

Le président actuel de la Société nationale est l'ingénieur Carlos H. Ruiz Valdés et le secrétaire général est M. José A. Béliz.

La Croix-Rouge panaméenne dispose aussi du personnel administratif nécessaire pour coordonner, programmer, organiser, diriger et exécuter les activités de l'institution en fonction de la politique établie.

## **B. Structure opérationnelle et technique**

La structure opérationnelle et technique comprend deux grandes divisions qui regroupent les programmes que la Croix-Rouge panaméenne développe:

- a. Direction des services administratifs,
- b. Direction des opérations et des services.

Chaque activité s'intègre dans des programmes tels que: Santé, Assistance, Développement communautaire, Secours et Formation, sans oublier le programme de Collecte de fonds.

### **1. Santé**

- **Les missions d'assistance itinérantes:** chaque mois l'institution, soutenue par des volontaires (médecins, infirmiers, personnel paramédical et travailleurs sociaux), se déplace dans différentes communautés rurales dans le but de proposer une aide médicale qui inclut la fourniture de médicaments et les vaccinations. Sur place, elle effectue aussi des distributions de nourriture, surtout aux enfants, de vêtements, de produits d'hygiène et d'articles d'hygiène personnelle; de plus, l'institution exerce aussi une activité axée sur les soins maternels et infantiles et la prévention des maladies.

- **«L'éducation et l'action communautaire pour l'éradication du moustique *Aedes Aegypti*»:** grâce à l'appui financier de la Croix-Rouge néerlandaise et de la Croix-Rouge américaine, la Croix-Rouge panaméenne développe un programme d'éducation et d'action communautaire pour l'éradication du moustique *Aedes Aegypti*; ses objectifs sont les suivants: intégrer dans cette action des équipes scolaires de la Croix-Rouge pour faire la campagne de démoustication et former des brigades de jeunes capables d'orienter leurs communautés vers l'élimination de l'*Aedes Aegypti*. Pour cette élimination, nous avons formé environ quatre cents scolaires qui ont travaillé dans les provinces de Panama (San Miguelito, la Chorrera), à Herrera, Los Santos et Chiriqui.
- **«Diffusion et développement de mesures de prévention contre le SIDA dans la communauté»:** ce programme, exécuté avec l'appui de la Croix-Rouge norvégienne et celui du ministère de la Santé, a pour but:
  - d'offrir à un groupe important de jeunes de tout le pays une assistance, une indication des mesures à prendre et une formation pour prévenir et combattre le SIDA;
  - de développer, avec les communautés, des activités qui faciliteront l'incorporation du secteur des jeunes;
  - de donner aux parents l'occasion de se renseigner sur les programmes préventifs du SIDA.

## 2. Assistance

- ***Le foyer de l'enfant:*** ce programme, destiné à porter secours aux enfants abandonnés, sous-alimentés ou en danger physiquement et moralement, a été établi par la Croix-Rouge pour servir de soutien au Tribunal tutélaire des mineurs; cette institution a la responsabilité de la tutelle, des soins et de la surveillance des enfants; elle leur procure un logement, des vêtements, de la nourriture, des soins médicaux, des médicaments et diverses formes d'attention vingt-quatre heures sur vingt-quatre, par l'intermédiaire de personnes qualifiées. Les personnes dont nous nous occupons pendant l'année ont de vingt à vingt-cinq ans.
- ***Les centres d'orientation infantile:*** le but de ce programme est d'aider les enfants d'âge scolaire dont les mères travaillent et ont des rentrées d'argent limitées. Ce service dispense à l'enfant mineur nourriture, soins, instruction et encouragements pour lui assurer un développement harmonieux.
- ***Le foyer des anciens:*** avec ce programme, la Société nationale prête assistance aux personnes âgées sans abri, de soixante ans et plus; elle leur

procure un toit, des soins médicaux, des vêtements, de quoi se nourrir et se distraire.

- ***L'assistance aux communautés et l'assistance en cas de catastrophe:*** chaque année, nous prêtons secours et assistance à quelque vingt-cinq mille personnes réparties sur tout le territoire national. Cette aide consiste à fournir des vêtements, des chaussures et des soins médicaux au cours des tournées dans les communautés; elle offre aussi une assistance en cas de catastrophe: lors du tremblement de terre de Bocas del Toro, cinq mille personnes sinistrées furent prises en charge.

### 3. Développement communautaire

Ces dernières années en particulier, nous avons mis en pratique une série de programmes axés sur les communautés dans le besoin, en recherchant toujours la participation de celles-ci pour l'exécution de ces programmes. Dans ce domaine, nous réalisons les projets suivants:

- ***Les exploitations agricoles:*** il s'agit des exploitations agricoles et avicoles de Colón et de la Chorrera, qui ont pour projet commun de générer des sources d'emploi grâce au développement d'activités agricoles: élevage de poulets et production d'œufs; leur but est aussi d'enrichir l'alimentation de la population, et tout particulièrement celle des enfants. La Croix-Rouge espagnole accorde son appui à ces programmes.
- ***Les ateliers à production diversifiée:*** la Société nationale, par le biais de l'organisme des Dames volontaires, donne des cours aux mères de famille de milieux modestes; par l'apprentissage d'un métier, ces femmes pourront gagner de quoi faire vivre leur famille. Parmi ces cours, qui sont gratuits, nous citerons la peinture sur vêtements, la composition florale, l'art de la coiffure avec épingles à cheveux, bandeaux et peignes à écailles, la fabrication de paniers de friandises, les cours de coupe et couture et les cours de cuisine.
- ***L'atelier de pêche artisanale:*** avec la participation de la communauté indigène de Kuna Yala et grâce au financement de la Croix-Rouge néerlandaise, nous avons commencé à mettre à exécution le projet de pêche artisanale, conçu à la fois pour être une source de revenus et une activité permanente pour les volontaires du Comité de la Croix-Rouge.

### 4. Secours

- ***Le service d'ambulances et de premiers secours:*** la Croix-Rouge panaméenne est la seule institution nationale à proposer gratuitement à la communauté un service d'ambulances vingt-quatre heures sur vingt-

quatre. Ce service met à la disposition de la communauté un personnel bénévole médical et paramédical, des infirmiers et des spécialistes en premiers secours. Ce programme a obtenu l'appui financier du Comité international de la Croix-Rouge, de la Croix-Rouge espagnole et des pays nordiques. A ce programme s'ajoutent des services spéciaux lors de grands événements nationaux, et le traditionnel service de la surveillance des plages en été, qui fournit des sauveteurs entraînés par la Croix-Rouge panaméenne. La coordination de l'assistance et des premiers secours s'effectue par l'entremise du Centre des opérations de secours, organisme créé dans ce but à l'échelon national.

## **5. Formation**

Dans le Centre de formation aux premiers secours, la Société nationale poursuit l'instruction des volontaires pour obtenir d'eux une participation optimale aux activités qu'elle exerce. Cette formation s'étend aussi à la communauté en général, à qui sont proposés des cours d'assistance de première urgence, de natation, de sauvetage de la noyade, de réanimation (rétablissement des fonctions cardiaque et respiratoire), et de secours en cas de catastrophe.

## **C. Action de la Croix-Rouge panaméenne pendant le conflit armé de décembre 1989**

En décembre 1989, l'invasion nord-américaine surprit non seulement un peuple pacifique, mais aussi une Société de la Croix-Rouge qui n'avait encore jamais participé à une action de secours d'une telle envergure et aussi dangereuse, à l'exception de quelques-uns de ses membres qui avaient auparavant offert leur appui à d'autres Sociétés sœurs. Cependant, l'action humanitaire qui fut menée à bien prouva que cette Société nationale disposait d'une équipe de volontaires bien formés pour les opérations de secours et respectueux des Principes fondamentaux qui nous régissent. Il est important de souligner qu'après cette action, l'image de l'institution s'améliora visiblement.

Pendant les événements du 20 décembre 1989, la Croix-Rouge panaméenne s'occupa de mille dix-sept personnes blessées, soigna huit cent cinquante militaires, escorta jusqu'à l'aéroport cinq cents étrangers en partance pour leur pays et transporta cent vingt-neuf corps à la morgue des hôpitaux. A la suite du conflit, quatorze mille personnes se trouvèrent sans abri; elles furent prises en charge par la Croix-Rouge panaméenne, par le gouvernement, par l'Agence internationale pour le développement ainsi que par d'autres organisations. Le personnel de la Croix-Rouge panaméenne admi-

nistra le camp de réfugiés d'Albrok jusqu'en novembre 1991. Grâce à son programme de recherche, l'institution localisa aussi mille cinq cent treize personnes portées disparues. Le Comité international de la Croix-Rouge installa des bureaux à Panama pendant le conflit. Actuellement, son délégué *régional effectue des visites dans les prisons où sont incarcérées les personnes arrêtées à la suite de l'invasion nord-américaine.*

## **D. Perspectives d'avenir**

La Croix-Rouge panaméenne est une petite Société, mais grande pour ce qui est de son développement, ainsi que l'a affirmé un haut délégué international qui nous rendait visite. Avec l'aide de la Fédération, du Comité international et de différentes Sociétés nationales, nous avons atteint soixante-quinze ans d'existence; nous avons la grande satisfaction d'avoir apporté un soulagement à ceux qui sont dans le besoin, en basant notre action sur les Principes fondamentaux de la Croix-Rouge.

Dans le cadre de la nouvelle planification axée sur le développement, la Société nationale a élaboré le Plan quinquennal 1992-1996, avec trois grandes lignes d'action: la protection-diffusion, l'assistance, et enfin la santé et le bien-être social. Elle envisage par là d'atteindre les buts suivants:

- Parvenir à diffuser dans tout le pays les Principes fondamentaux de la Croix-Rouge et le droit international humanitaire.
- Restructurer le plan des secours au niveau national dans le but d'améliorer le système opérationnel.
- Poursuivre le développement de services communautaires sur tout le territoire national.
- Accroître le nombre de volontaires qualifiés qui collaborent sans cesse aux différents programmes et projets de la Croix-Rouge panaméenne.
- Renforcer le système permanent de financement pour permettre à la Croix-Rouge panaméenne de subvenir à ses propres besoins.
- Etendre l'action de la Croix-Rouge de la jeunesse au niveau scolaire et extra-scolaire, et intensifier ses programmes.
- Disposer, à la fin du Plan quinquennal, d'une structure bien organisée au niveau national dans tous les secteurs qui nous concernent.

**José A. Beliz**

*Secrétaire général*

*Croix-Rouge panaméenne*